

Conseil Municipal du	5 décembre 2016	à	18h00
N°ordre	2	Titre	Marché de partenariat pour la (re)construction avec conception et financement et la gestion de l'éclairage public sur les secteurs suivants de la ville de POITIERS : Couronneries - Beaulieu - Sapinière : conditions de dépôt de liste pour élection de ses membres
N° identifiant	2016-0415		
Rapporteur(s)	Francis CHALARD		
Date de la convocation			
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	MMES BALLON ET LABAYE		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - <b>Maire</b>  Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Aurélien TRICOT - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel BERTHIER - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. François BLANCHARD - Mme Patricia PERSICO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU <b>Adjointes</b> M. Jean-Baptiste RICCO - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Patrick CORONAS - M. Laurent LUCAUD - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Jules AIME - Mme Coralie BREUILLE - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-José MASSOL - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Edouard ROBLOT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Manon LABAYE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Peggy TOMASINI <b>Conseillers municipaux</b>	
Absents	3	M. Georges STUPAR - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Frédéric BOUCHAREB <b>Conseillers municipaux</b>	
Mandats	3	Mandants Monsieur JEAN Yves Madame FAURY-CHARTIER Michèle Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Mandataires Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel Monsieur AIME Jules Monsieur CORONAS Patrick

Observations	Approbation des séances des 28 septembre 2015 et 27 juin 2016, celui du 9 mai 2016 est approuvé sauf par Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE. La délibération n° 94 a été adoptée après la n°1, la délibération 101 a été adoptée après la n° 45. Départ de M.ARFEUILLERE
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Achats - Moyens généraux

Vu l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu les articles L. 1414-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

La passation du futur contrat de performance énergétique pour l'éclairage public a pour objet de préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers. En effet, l'opération prévoit la reconstruction, l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public des quartiers des Couronneries, Beaulieu et Sapinière.

L'objectif affiché est de permettre le financement de toute ou partie de l'opération par les économies d'énergies. C'est pourquoi le projet a fait l'objet d'une évaluation préalable auprès de l'organisme FIN INFRA, rattaché au Ministère du Trésor, qui a émis un avis favorable sur le projet.

Suivant ces conclusions, le Conseil Municipal du 27 juin 2016 a approuvé le recours au marché de partenariat de performance énergétique pour l'éclairage public des Couronneries, de Beaulieu et de la Sapinière à Poitiers.

Compte tenu du coût estimatif des prestations et de la complexité de mise en œuvre du projet, il convient de lancer un dialogue compétitif conformément aux articles 75 et 76 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Afin d'assurer le choix de l'attributaire du dialogue compétitif pour la gestion énergétique, exploitation -maintenance et reconstruction avec financement, concernant l'éclairage public des Couronneries, de Beaulieu et de la Sapinière, il est souhaitable de constituer une commission d'appel d'offres spécifique pour cette opération.

Dans le cadre des procédures relatives aux marchés publics, le Code général des collectivités territoriales (« CGCT ») prévoit la création d'une commission composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la Commission par élection de ses membres, il convient, de fixer les conditions de dépôt des listes.

En conséquence, il vous est proposé de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission d'appel d'offres pour le marché de partenariat de performance énergétique pour l'éclairage public des Couronneries, de Beaulieu et de la Sapinière à Poitiers :

- les listes seront déposées ou adressées au Conseil municipal à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard le 5 décembre 2016 avant 19h00 ;
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

POUR	47	
CONTRE	0	
Abstention	3	Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	12 décembre 2016
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	14 décembre 2016
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20161205- Imc111715-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	1.1
Nomenclature Préfecture	Marchés publics